

Déclaration de l'ICÉA sur l'élargissement
de la *Politique gouvernementale*
d'éducation des adultes
et de formation continue

Janvier 2008

Déclaration de l'ICÉA sur l'élargissement de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*

Renouveler la Politique d'éducation des adultes, élargir le droit à l'éducation!

Une consultation ministérielle limitée

2008 marque l'année où le gouvernement doit mettre à jour le *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*. Au mois d'octobre dernier, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont consulté certains de leurs partenaires pour connaître leurs priorités en prévision d'un nouveau plan d'action. La consultation s'est limitée aux quatre orientations de l'actuel plan d'action.

Pourtant, dès la publication de la politique en 2002, l'ICÉA et plusieurs de ses partenaires ont jugé celle-ci incomplète. Entre autres, des secteurs importants de l'éducation et de la formation des adultes ne s'y retrouvaient pas. Pour l'ICÉA, au-delà des actions spécifiques inscrites au plan d'action, le présent exercice doit surtout être une occasion de compléter la *Politique d'éducation des adultes et de formation continue* et d'en élargir la portée.

Une politique nécessaire

Cinq ans après sa publication, la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* est plus que jamais nécessaire. L'éducation et la formation des adultes demeurent en effet les parents pauvres de l'éducation. Le Québec fait toujours face à des défis majeurs en éducation et en formation des adultes, notamment en matière de participation. Aucun cadre cohérent n'assure le financement de l'éducation et de la formation des adultes.

La *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* a proposé des bases solides de travail afin de relancer l'acquisition d'une formation de base, d'inciter les entreprises à former leur personnel et de développer la reconnaissance des acquis en milieu scolaire et la reconnaissance des compétences en milieu du travail. Les fondements de la politique affirment l'importance du droit à l'éducation; ils établissent la perspective de l'éducation tout au long de la vie; ils font une priorité de l'expression de la demande; et ils préconisent une approche centrée sur l'apprenant. L'inclusion de ces préceptes dans la politique sont des acquis qu'il nous faut protéger et constituent des fondations sur lesquelles nous devons construire. Beaucoup reste à faire en ce sens. La politique de 2002 n'était qu'un premier pas.

Des priorités pour le Plan d'action gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue

Lors de la consultation ministérielle d'octobre 2007, l'ICÉA a sollicité formellement, lors d'un atelier, l'avis de ses membres et partenaires et fait connaître au gouvernement ses

priorités pour le renouvellement du *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue* en lien avec les orientations existantes. Elles se résument ainsi :

Pour assurer une formation de base aux adultes, l'ICÉA croit qu'il faut :

1. Garantir le droit à la formation de base pour toutes et tous, c'est-à-dire, une formation qui soit gratuite, accessible et sous la responsabilité de l'État quant à l'offre de services d'éducation ou pour ce qui touche au soutien d'organismes offrant des services d'éducation.
2. Accorder une priorité spécifique à l'alphabétisation et faire de l'accès à un diplôme d'études secondaires (DES), de formation professionnelle (DEP), de l'acquisition d'une première qualification ou d'apprentissages équivalents officiellement reconnus une base éducative universelle pour la population adulte québécoise.

Pour maintenir et rehausser sans cesse les niveaux de compétences des adultes, l'ICÉA croit qu'il faut :

1. Assurer la participation du personnel des petites et des moyennes entreprises à des activités de formation à leur intention et répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses sans emplois, en mettant en place les mesures nécessaires.
2. S'assurer de la contribution des petites et des moyennes entreprises à la formation de leur personnel.

Pour valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle, l'ICÉA croit qu'il faut :

1. Favoriser la concertation des services de reconnaissance des acquis et des compétences, en assurer le financement et développer des passerelles entre ces services. À terme, mettre sur pied un système intégré de reconnaissance des acquis et des compétences, liant les services dans le milieu scolaire, à tous les ordres d'enseignement, et dans le milieu du travail.
2. Adopter et mettre en œuvre des mesures d'adaptation des services publics de reconnaissance des acquis et des compétences aux besoins des individus.

Pour lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance, l'ICÉA croit qu'il faut :

1. Créer des conditions matérielles favorisant l'accessibilité à l'éducation et à la formation des adultes. Plus particulièrement, adopter des mesures garantissant l'exercice du droit à l'alphabétisation pour toutes et tous.
2. Favoriser l'implantation définitive de la Semaine québécoise des adultes en formation.
3. Instaurer un congé de formation rémunéré.

Élargir la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue : une opération incontournable

Le gouvernement a annoncé qu'un projet de plan d'action actualisé sera rendu public au début de l'année 2008. L'ICÉA juge qu'il faut aller plus loin. Le gouvernement doit aussi rendre publique une *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* qui complète le travail amorcé en 2002. De nouvelles orientations devront être ajoutées à cette politique. La formation de base et la formation de la main-d'œuvre constituent certes des champs essentiels d'action, mais d'autres champs d'action sont désormais tout aussi stratégiques. Mettre à jour le plan d'action ne sera pas suffisant pour faire face aux défis de l'éducation et de la formation des adultes. Il faut aussi enrichir la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*.

C'est pourquoi l'ICÉA invite le gouvernement :

- À affirmer que l'État est le principal responsable de l'éducation et de la formation des adultes. Il se doit donc de financer adéquatement les priorités énoncées dans le *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*.
- À inclure dans la Politique les domaines :
 - De l'éducation populaire;
 - De la formation culturelle;
 - De l'éducation à la citoyenneté.
- À élargir la portée de la présente politique aux services aux entreprises ainsi qu'aux services de la formation continue et de l'éducation des adultes dans les cégeps et les universités.
- À favoriser la vie associative des étudiants adultes, notamment, en permettant l'accréditation d'associations d'étudiants adultes à tous les ordres d'enseignement du réseau public.
- À soutenir davantage au plan financier les organismes communautaires d'alphabétisation et les lieux de documentation en éducation et en formation des adultes.
- À prendre en compte les besoins spécifiques de formation continue de l'ensemble de la population.
- À associer étroitement à la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Tenir une véritable consultation publique

Le gouvernement prévoit de rendre public un projet de plan d'action actualisé au début de l'année 2008. Nous souhaitons que ce plan d'action soit accompagné d'une politique élargie. La première étape de consultation a été réalisée sur invitation. L'ICÉA invite le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à soumettre leur projet de plan d'action mis à jour et, espérons-le, de politique élargie à une consultation publique plus étendue, soit sous forme de commission parlementaire ou d'audiences publiques des ministres. Une telle consultation serait justifiée. La *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* de 2002 constituait une première phase. Le gouvernement doit maintenant s'assurer que les priorités de la période 2008 à 2012 poursuivent le travail amorcé et qu'elles répondent aux attentes et aux aspirations d'un plus grand nombre d'intervenants et des apprenants adultes, concernés au premier chef.

L'ICÉA réitère son engagement à faire progresser l'éducation et la formation des adultes au Québec. Pour l'ICÉA, la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* est un levier important de développement. Elle constitue un acquis indéniable qu'il faut consolider et enrichir afin qu'elle demeure un outil pertinent pour les apprenants adultes et les nombreux intervenants des différents domaines de l'éducation et de la formation des adultes.